

Mutualisation à Troyes Champagne Métropole

UN SYSTÈME À DEUX VITESSES QUI RENFORCE LES INÉGALITÉS

Le constat dressé par la Chambre régionale des comptes est sans appel : au sein de Troyes Champagne Métropole (TCM), la mutualisation des services profite principalement à la ville-centre. Derrière les discours sur l'optimisation et les économies, la réalité est celle d'un fonctionnement déséquilibré, où les moyens humains et administratifs se concentrent autour de Troyes et de son centre communal d'action sociale.

PAR CAMILLE LAINÉ

Le choix politique de la centralisation

Présentée comme un outil de rationalisation et de modernisation, la mutualisation apparaît ici « à géométrie variable ». Les communes périphériques restent largement en dehors du dispositif ou n'en bénéficient que marginalement. Les coopérations existantes sont ponctuelles, limitées, et souvent hors du cadre structurant de l'intercommunalité. Ce déséquilibre n'est pas neutre. Il traduit un choix politique assumé depuis des années par la majorité de droite conduite par François Baroin : celui d'une intercommunalité centrée sur la ville principale, où le pouvoir de décision et les ressources restent concentrés. La présence d'un « ordonnateur » unique, cumulant les fonctions de maire de Troyes et de président de l'agglomération, renforce cette logique. La mutualisation devient alors un outil de gestion au service d'un centre, et non un levier de coopération équilibrée entre les communes. Cette vision affaiblit le principe même de l'intercommunalité, qui devrait reposer sur la solidarité et l'égalité territoriale. Au lieu de construire des services publics partagés au bénéfice de tous, on organise une forme de hiérarchisation entre communes.

Les conséquences des politiques nationales

Mais cette situation locale s'inscrit aussi dans un contexte plus large. Depuis des années, les gouvernements de droite comme de centre-droit ont organisé le désengagement de l'État, affaiblissant les services publics et transférant toujours plus de responsabilités aux collectivités locales, sans leur donner les moyens correspondants. François Baroin fait partie de ces responsables politiques qui ont contribué, au niveau national, à ces choix budgétaires. Réduction des dotations, logique d'austérité, mise en concurrence des territoires : autant de décisions qui pèsent aujourd'hui sur les capacités d'action des collectivités.



Dans ce cadre contraint, la mutualisation aurait pu être un outil de solidarité. Elle devient trop souvent un simple mécanisme d'adaptation à la pénurie, où chacun tente de préserver ses propres ressources, au détriment d'un projet collectif. La Chambre régionale des comptes met en évidence une forte hausse de la masse salariale dans l'agglomération troyenne. Face à ce constat, François Baroin renvoie la responsabilité vers l'État et ses politiques nationales. Une posture pour le moins paradoxale : ces orientations, faites de désengagement de l'État et de transferts de charges, ont été soutenues — voire mises en œuvre — par les gouvernements auxquels il a participé. La gauche a toujours, elle, assumé la nécessité de renforcer les services publics et donc l'emploi public. Mais voir la droite dénoncer aujourd'hui les conséquences de politiques qu'elle a elle-même défendues a quelque chose de pour le moins... cocasse.

Pour une autre ambition intercommunale

Face à ce constat, une autre voie est possible. Pour les communistes, l'intercommunalité doit être un espace de coopération réelle, au service de toutes les communes et de tous les habitants. Cela suppose de rompre avec la logique actuelle : développer de véritables services publics mutualisés à l'échelle de l'agglomération, garantir un accès équitable aux moyens, et associer pleinement les communes aux décisions. La mutualisation ne doit pas être un outil de concentration, mais un levier de justice territoriale.

Surtout, cela nécessite un changement de cap national. Sans réinvestissement massif de l'État dans les services publics et les collectivités, aucune politique locale ambitieuse ne pourra voir le jour. Car au fond, la question est simple : veut-on une agglomération organisée autour d'un centre dominant, ou un territoire solidaire où chaque commune compte réellement ?

ÉPINE

Les gouvernement français et italien ont réussi le tour de force de transformer la journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs en porte-voix pour les revendications du patronat : Meloni, pour satisfaire la Cofindustria, le MEDEF italien, propose pour le 1er mai un décret loi qui ne finance plus la formation continue des travailleurs, passe sous silence le salaire minimum, mais qui, pour donner l'impression d'entendre la colère de celles et ceux qui n'arrivent pas à vivre de leur travail, propose un salaire « équitable », « un traitement économique global qui contribue à constituer un contrat favorable au travailleur ». Aucun chiffre, aucun contrôle, juste une déclaration d'intention. On y croit...

Lecornu, devant le tollé à gauche, reporte au 1er mai 2027 l'entrée en vigueur d'une loi qui permettra à certains patrons de faire travailler leurs salariés « volontaires », un jour jusqu'ici chôme et payé. Le RN a même regretté ce report à l'année prochaine, se faisant le porte-parole des patrons qui attendent cette possibilité avec impatience, pour le bien de l'économie française et pour satisfaire le désir irrésistible, ce jour-là, de leurs clients. Bien sûr...

Alors, de quel travail parle-t-on ? En 2025, en France, 1297 décès sont liés aux conditions de travail, 3 par jour ouvré. En avril, la mort atroce d'un jeune en stage d'observation, écrasé par un chariot élévateur, n'est pas fortuite : des employeurs sacrifient des vies pour réduire les coûts, coût de l'encadrement, coût des mesures de sécurité. En parallèle, pour complaire au patronat et sous prétexte de rigueur budgétaire, 30% des postes d'inspection du travail ont été supprimés depuis 11 ans : il y a désormais un poste pour 15 000 salariés, quand l'O.I.T. en préconise un pour 10 000. Le 1er mai reste donc une épine dans le pied du patronat, une épine qu'avec l'aide de la droite et de l'extrême droite il tente d'arracher définitivement.

L'OEIL DE GLEBE



ABONNEZ-VOUS ! : 20 €

à La Dépêche de l'Aube

VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

22^{er}, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

UN 1ER MAI OFFENSIF DANS L'AUBE



En réponse aux récentes attaques contre la journée internationale de lutte des travailleurs, les différentes manifestations organisées par les syndicats dans l'Aube ont rassemblé près de 700 personnes le vendredi 1er mai à Troyes, Romilly-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Brienne-le-Château.

À Troyes, après avoir parcouru les rues du centre-ville, les manifestants se sont retrouvés place Jean Jaurès dans une ambiance festive avec restauration et spectacles sous un beau soleil jusqu'en fin d'après midi. Le muguet des communistes a été victime de son succès et plusieurs bons de soutien au journal *L'Humanité* ont également été vendus.

www.aubeane.fr

Aubeane
MUTUELLE DE FRANCE

Votre mutuelle de proximité

100% HUMAIN
SOLIDARITE
ABSSENCE DE SÉLECTION
PAS D'ACTIONNAIRES
SANS LIMITE D'ÂGE

03 25 79 10 43

aubeane

TROYES 59 bd Bianqui
ROMILLY-SUR-SEINE 35 Rue Gornet Bolvin
BAR-SUR-AUBE 157 Rue nationale

UNE SOCIÉTÉ DE CON... SOMMATION

La société de consommation a transformé le quotidien des Français. La production de masse à bas coûts, très souvent produite à l'étranger, (principalement en Chine, en Inde et au Bangladesh) où le coût de la main-d'œuvre est plus bas, ainsi que le développement de la grande distribution ont permis l'accès des ménages à de nombreux biens.

Mais cette consommation de masse a aussi entraîné des effets néfastes sur l'homme et sur sa santé et ses conditions de vie. Des problèmes sanitaires, la marginalisation des petits producteurs, la dégradation des conditions de travail et le chômage dû aux délocalisations en sont les résultats, ainsi que l'impact négatif sur l'environnement comme la pollution, l'épuisement des ressources naturelles et l'accumulation de déchets. Tous les secteurs sont concernés, de l'électro-ménager à l'automobile mais l'habillement est sans doute le plus représentatif de cette consommation effrénée. La consommation nous a dépossédés de l'essentiel de notre existence. Avoir serait devenu plus important qu'être ?

Le capitalisme tire son profit de la vente de sa production. La publicité, son arme fatale, est devenue sa béquille, son outil indispensable, pour faire marcher son économie. Il a donc recours à des entreprises qui utilisent la publicité pour influencer le comportement des consommateurs vis-à-vis des marques. Ah, quelle aubaine la prolifération des marques ! Pour abêtir le consommateur rien de mieux. Le bling-bling de la marque crée chez le consommateur une espèce d'élitisme de bazar, heureux de se trimballer avec la marque apparente au possible sur ses vêtements, ses chaussures, ses objets divers. Victime ravie d'être transformée en homme sandwich publicitaire.

L'industrie de la mode proposait deux collections par an, celle-ci a été remplacée depuis par la « Fast-fashion » ou mode éphémère, élément de perversion par excellence qui a bouleversé ce rythme. Elle se caractérise par le renouvellement très rapide des vêtements proposés à la vente, plusieurs fois par saison, mais surtout, elle vise à maximiser les profits en minimisant les coûts. Ce système repose sur une superproduction et une obsolescence programmée. Pour obtenir des profits exponentiels, les industriels du textile n'hésitent pas à franchir des limites inacceptables ayant des conséquences dramatiques pour la planète et pour les travailleurs-euses.

Le système capitaliste obsédé par son productivisme, ses exigences de rentabilité et sa course aux profits nous mène à nous créer de faux besoins dans une sorte d'obsession accumulatrice totalement contradictoire avec le maintien de l'équilibre écologique de la planète. La logique du système publicitaire et celle du système capitaliste sont intimement liées, toutes deux polluent la planète, mais aussi nos mentalités.



TROYES SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

TOUS UNIS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

Intermarché

Les Mousquetaires

Producteurs DICI

BUDGET CONTESTÉ, SOLIDARITÉ EN DÉBAT ET HOMMAGE SALUÉ

Le Conseil municipal de Romilly-sur-Seine a été marqué par des débats nourris autour du budget 2026, révélateurs des orientations politiques de la nouvelle mandature. Élu de gauche, Fethi Cheikh a annoncé un vote contre, dénonçant un budget « sans cap » et « sans ambition sociale claire ».

PAR CAMILLE LAINÉ

Dans une intervention structurée, l'élu a pointé une baisse globale de 7 % du budget sans explication précise des choix opérés. « Un budget qui n'explique pas ses priorités est un budget qui ne les assume pas », a-t-il affirmé, critiquant un manque de lisibilité sur les projets reportés ou abandonnés. Au cœur des critiques : une politique d'investissement revue à la baisse, alors même que les crédits votés les années précédentes n'étaient réalisés qu'à hauteur de 65 %. Pour Fethi Cheikh, le problème n'est pas l'ambition affichée, mais la capacité de la collectivité à concrétiser ses projets. « Réduire les investissements, c'est entériner les difficultés plutôt que les corriger », a-t-il estimé. Sur les services publics, le constat est tout aussi sévère. Malgré l'annonce de la fin du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la masse salariale diminue. « Des annonces sans moyens, c'est une illusion », a dénoncé l'élu, regrettant l'absence de renforcement concret des services à la population. La question des solidarités a également cristallisé les critiques, avec le maintien d'une baisse de 340 000 euros de la subvention au CCAS. Une décision jugée incompréhensible dans un contexte de hausse de la Dotation de solidarité urbaine. « La solidarité ne peut pas être une simple intention », a-t-il insisté.



Autre point d'alerte : l'absence totale de mesures en faveur du pouvoir d'achat, qu'il s'agisse des familles, des aînés ou encore des tarifs municipaux. Pour la gauche, ce silence constitue un choix politique assumé, au détriment des habitants.

Dans ce contexte, Fethi Cheikh a également défendu une proposition concrète : l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOS Romilly Chiens, engagée dans la protection animale sur le territoire. Une demande qui illustre, selon lui, la nécessité de soutenir davantage les initiatives locales et solidaires.

Enfin, le Conseil a voté la dénomination de la piste d'athlétisme au nom d'Auguste Triché. Une décision saluée par l'ensemble de la gauche, qui y voit une reconnaissance légitime d'une figure locale ayant marqué la vie sportive romillonne.

Entre désaccord profond sur les orientations budgétaires et reconnaissance de l'histoire locale, ce Conseil municipal aura illustré une ligne de fracture politique claire.

Pour les élus de gauche, l'heure est à des choix plus affirmés, au service des habitants et de la justice sociale.

LA DEPECHE VOIT ROUGE

« FAITES MIEUX... MAIS PAS SANS MOI »

En 2022, au Cirque d'Hiver, Jean-Luc Mélenchon lançait un solennel « Faites mieux », comme une invitation à passer le relais. Trois ans plus tard, le voilà candidat, pour la quatrième fois, à 75 ans. Manifestement, personne n'a réussi à faire mieux... surtout sans lui.

Pendant que les sondages dessinent un scénario noir - l'indiquant systématiquement perdant au deuxième tour y compris face à l'extrême droite - lui persiste. L'union ? Oui, mais derrière lui et sans concertation. À défaut de transmettre, Mélenchon semble avoir choisi une autre stratégie : rester incontournable, même quand cela mène dans l'impasse.

CERISE

Vous ne recevez pas La Dépêche de l'Aube le samedi dans votre boîte à lettre ?

appelez le 3631

La Poste assume la mission de service public de la distribution des journaux et hebdomadaires afin de garantir le pluralisme par l'égal accès à l'information. Cette mission est mise à mal par de fréquents retards. **Nous vous invitons à signaler tout problème d'acheminement de La Dépêche de l'Aube au 3631.** (Service gratuit + prix d'un appel), le numéro mis à disposition des usagers de La Poste et à en informer La Dépêche de l'Aube à : ladepechedelaube@wanadoo.fr

La Dépêche de l'Aube

ANNONCES LÉGALES

Par décisions du 25/04/2026 la société VEHLI, SAS au capital de 3 000 euros ayant son siège social 7 voie Châtelaine 10700 TORCY-LEGRAND immatriculée sous le n° 488 249 434 RCS TROYES associée unique de la société BAB'ENERGIE, SAS au capital de 110 000 euros dont le siège social est situé 7 voie Châtelaine 10700 TORCY-LE-GRAND immatriculée sous le n° 513 161 083 RCS TROYES a décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la décision de dissolution au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de TROYES.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES (10) du 28/04/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TECHNISERV INDUSTRIE
Siège social : 3 Route de Verrières 10450 BRÉVIANDES.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La maintenance, l'entretien, le dépannage, l'installation et la mise en service d'équipements frigorifiques, de froid industriel, de froid commercial, de climatisation.
L'étude, le conseil, l'audit technique et l'ingénierie dans les domaines du

froid, de la réfrigération, de la climatisation et des installations thermiques. La vente, la distribution, l'importation et l'exportation d'équipements, matériels, pièces détachées et solutions techniques liés au froid, à la réfrigération, à la climatisation et aux installations industrielles.

Le conseil en organisation industrielle et en gestion et optimisation des flux de production, logistiques et énergétiques. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les cessions entre associés sont libres. Président : Monsieur Hamza ATROKOUK AFKIR demeurant 86 Rue de Chanteloup 10300 STE SAVINE Directeur Général : Monsieur Brahim AFKIR demeurant 3 Place du Clos d'Orvilliers, 10420 LES NOES PRES TROYES La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de TROYES.

Par AGE du 20/03/2026, les associés de la société VEHLI, SAS au capital de 3 000 euros dont le siège social est situé 7 voie Châtelaine 10700 TORCY-LE-GRAND, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 488 249 434, ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente d'énergie produite à partir d'équipements de production d'énergie renouvelable. Modifications seront faites au RCS de TROYES.

UPop AUBE

MARDI 12 MAI 18h30 - Entrée libre

IA GÉNÉRATIVE : LA CRÉATION EN DANGER!

Une conférence de **Jean-Baptiste Colin**

Artiste peintre Enseignant en design graphique

Auditorium de Saint-Julien-Les-Villas

Aubéane, Ligue de l'enseignement, Troyes, Aube en Champagne LE DÉPARTEMENT